



# Camping Municipal du Châtelard

Adresse postale : Le Châtelard – 69440 SAINTE CATHERINE

Téléphone : 04.78.81.80.60 – 07.89.89.14.45

## CONTRAT DE LOCATION DES CARAVANES POUR L'ANNEE 2019

### CONDITION GENERALES

#### **1. Durée de la location :**

Les locations commencent à 12 heures pour se terminer à 10 heures, du samedi au samedi.

#### **2. Tarifs :**

##### Caution :

Une caution d'un montant de 250.00 € sera demandée lors de la remise des clefs et ne sera rendue qu'après vérification des lieux après le séjour.

##### Acompte :

Un acompte d'un montant de 50.00 € sera demandé lors de la réservation. Un Relevé d'Identité Bancaire devra être joint avec l'acompte.

Le solde de la location devra être réglé le jour même de l'arrivée quoi qu'il puisse survenir (maladie, accident, ou événement imprévu). Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, le bailleur serait en droit de relouer immédiatement la caravane objet du présent contrat.

Les tarifs sont applicables comme suit (vu délibération n°2019-039 du conseil municipal en date du 13 Mai 2019).

La location des caravanes est fixée à

##### • **Grande caravane**

- de 1 à 7 nuitées 30 €
- de 8 à 30 nuitées 22 €
- location mensuelle 400 €

##### • **Petite caravane**

- de 1 à 7 nuitées 25 €
- de 8 à 30 nuitées 18 €
- location mensuelle 350 €

La taxe de séjour applicable est en supplément des tarifs indiqués ci-dessus. Se reporter au tableau affiché dans l'accueil pour le montant à facturer.

3. Les lieux loués devront être habités dans des conditions normales. Ils sont équipés et meublés pour le nombre de personnes indiqué.
4. Le locataire devra, dans son intérêt, contrôler à son arrivée l'état des lieux, ainsi que le bon fonctionnement des appareils. En cas de problème, le signaler immédiatement à l'accueil.
5. Le locataire devra rendre les lieux loués **en parfait état de propreté**. Au cas où les lieux seraient rendus sales, les frais nécessaires pour le nettoyage et la remise en état lui seront retenus de la caution ou facturés si les réparations dépassent le montant de 100.00€.

6. Les objets mobiliers ne devront subir que la dépréciation provenant de l'usage, dans le cas où quelques-uns seraient détériorés, cassés ou disparus, ils devront être remplacés par d'autres semblables et de valeur égale ou le prix du remplacement peut être payé par le locataire à l'accueil qui en fixera le coût.
7. Les chiens et autres animaux sont interdits à l'**intérieur de la location**. Ceux-ci doivent en tout état de cause être tatoués et vaccinés.
8. Le locataire devra refermer la location et remettre les clés à l'accueil **impérativement avant 10 heures**.
9. Le camping dégage toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage dans la location louée ou sur le terrain.
10. Une assurance responsabilité civile sera demandée au locataire lors de son arrivée.

Le locataire, après avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du présent contrat de location, les accepte et signe en connaissance de cause.

NOM du locataire : .....

N° Téléphone : .....

ADRESSE du locataire : .....

.....

Date : .....

**Nom du Responsable Camping**

.....

**Signature du locataire**

**Signature**

Faire précéder la signature de la mention  
« **LU ET APPROUVÉ** »

Fait en deux exemplaires dont un sera conservé à l'accueil du CAMPING